



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2018

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-huitième session

18 juin-6 juillet 2018

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par African Centre for Democracy and Human Rights Studies, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[24 mai 2018]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.18-09003 (F)



* 1 8 0 9 0 0 3 *

Merci de recycler



Situation des droits de l'homme dans la région d'Ouaddaï à l'est du Tchad*

Encore une fois, nous attirons l'attention du Conseil des droits de l'homme sur la détérioration de la situation des droits de l'homme dans la région d'Ouaddaï à l'est du Tchad. À la suite de notre intervention écrite (A/HRC/34/NGO/59)¹ adressée à la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme le 15 février 2017, nous exprimons notre inquiétude concernant les conflits intercommunautaires qui se multiplient entre les nomades éleveurs de chameaux et les paysans sédentaires Ouaddaïens avec des effets dévastateurs sur des êtres humains et leurs habitats dans cette région.

Lors de la tenue de la Conférence sur la sécurité et le développement des régions frontalières Tchad-Soudan convenue à El-Gineina du 24 au 25 avril 2018, le Président du Tchad et son homologue soudanais ont souligné avec insistance « *le besoin d'instruire les communautés locales le long des lignes frontalières sur l'importance de rassembler des armes à feu non autorisées [...]* » puis ils ont en outre ajouté que « *[...] il était impératif de mettre en place un mécanisme commun qui remédierait à n'importe quelles différences naissantes entre des nomades et des fermiers et le prérequis d'impliquer la chefferie traditionnelle dans ce processus* ». La reconnaissance de la crise croissante entre des nomades et des fermiers le long des frontières tchado-soudanaises par l'autorité la plus haute au Tchad est un signal grandement encourageant qui doit être appuyé par des démarches supplémentaires.

Les confrontations intercommunautaires en cours au Ouaddaï rappellent le début du conflit armé qui a détruit la région du Darfour adjacente au Soudan occidental. Il apparaît que la raison principale des violences en cours est le mouvement des nomades en grand nombre d'autres régions du Tchad vers l'Ouaddaï pour s'installer de manière permanente dans cette région écologiquement riche. Les fermiers locaux accusent les nomades de coordonner leurs activités avec leurs parents parmi des milices *Janjaweed* qui sont actives au Darfour et de recevoir des armes et l'assistance logistique directement au-delà des frontières tchado-soudanaise. Les fermiers locaux ont également exprimé des craintes quant à l'intention réelle des nomades qui est de s'approprier la terre, le pâturage et les sources d'eau traditionnellement utilisées par les fermiers Ouaddaïens.

Les conflits intercommunautaires et la violence dans la région du Ouaddaï sont conduits par des facteurs écologiques, principalement le déclin du pâturage et des sources d'eau, attribués à la sécheresse prolongée et la désertification dans des zones traditionnellement habitées par les nomades. Ces désastres naturels sont renforcés par l'insuffisance de projets de développement durable pour atténuer les effets de la sécheresse et la désertification sur les nomades. Les interventions occasionnelles par le gouvernement tchadien pour protéger la population civile et remédier à la situation par des solutions provisoires ont fait défaut et elles n'ont pas répondu aux besoins de populations croissantes tant sur les plans humains que animales. Par conséquent, les efforts et la politique du gouvernement tchadien pour adresser cette crise doivent être mis à jour et renforcés. Toutefois, le caractère organisé des attaques, leur fréquence et les réponses inefficaces des autorités locales doit faire l'objet d'un examen plus approfondi de la part du gouvernement tchadien.

La qualification de la violence intercommunautaire et des attaques des nomades contre les paysans Ouaddaïens comme des affrontements habituels dans une configuration tribale ainsi que leur classement comme des actes criminels isolés est une simplification de la réalité. La sous-estimation de l'échelle et de l'ampleur des attaques contre les paysans Ouaddaïens et la destruction systématique de leurs champs ou le déni de la gravité de ces agressions entraîne des conséquences dangereuses. Tous les indicateurs suggèrent que les affrontements intercommunautaires en cours pourraient se développer en un véritable conflit armé et de nettoyage ethnique. Nous craignons des répercussions considérables dans le cas où aucune mesure concrète n'est prise pour étouffer le conflit qui se déroule dans l'œuf.

Ci-dessous est une liste non-exhaustive d'incidents dans lesquelles sont impliqués des nomades et des agriculteurs et qui ont été portés à notre attention au cours des derniers mois :

1. Des violents affrontements intercommunautaires sont survenus du 23 au 27 février 2018 dans la localité de Chigue, entre les agriculteurs ressortissants du village Tiré du canton Guéri, ainsi que ceux des villages : Kiégré et Terkéme du canton Bourtaye, et les éleveurs arabes (Oulad Malik) des sous-préfectures du Guéri et Bourtaye. La violence issue du conflit a entraîné la mort d'au moins 9 Ouaddaïens et la blessure de 12 autres. Les victimes qui ont perdues leurs vies lors de ces affrontements sont : Moukhtar Abderamane, Batoul Imeliss, Hassan Ibrahim, Abdallah Abbas, Mahamat Ali, Abdel Sadick Hassan, Ali Mahdi Alkhali et Taher Hassaballah Fidélé (porté disparue).

¹ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/033/27/PDF/G1703327.pdf?OpenElement>

2. Au moins 8 civils, dont 7 agriculteurs et un agresseur nomade ont été tués du jeudi 30 novembre au vendredi 1 décembre 2017, lors des affrontements armés entre les agriculteurs Ouaddaïens et des nomades dans les villages de Ab-Marga et Goundou, sous-préfecture de Chokoyan, département d'Ouara. Ces affrontements sont survenus suite à l'invasion et le pillage des champs appartenant aux agriculteurs par des éleveurs de chameaux dans la nuit du 30 novembre 2017.

3. Le 8 mai 2017, des nomades ont attaqué des agriculteurs Ouaddaïens ressortissants du village Tidjéri situé à environ 15km au sud d'Adré, chef-lieu du département d'Assongha. Au moins cinq agriculteurs, y compris des femmes, ont été tués dans cette attaque et plusieurs autres ont été blessés. Le pillage de la récolte agricole par les nomades et les efforts des agriculteurs afin d'empêcher cette attaque a été la raison qui a provoqué la violence.

4. Une autre attaque meurtrière contre les paysans Ouaddaïens a été enregistrée le 10 décembre 2016 lorsque des nomades armés ont détruit plusieurs fermes en attaquant les localités de Tiré, Chikchika et Atilo près d'Abéché, chef-lieu d'Ouaddaï. Sept fermiers ont été tués et dix-huit autres blessés lors de cette attaque.

Conclusion et recommandations :

1. La situation des droits de l'homme à l'est du Tchad, particulièrement dans l'Ouaddaï, est fragile et pourrait se transformer en un conflit à grande échelle entre les nomades et les fermiers à moins que des efforts ne soient faits afin d'aborder les causes premières du conflit intercommunautaire dans cette partie du pays.
2. La violence et l'insécurité ainsi que la destruction des fermes et l'appropriation des terres, pâturages et des sources d'eau au Ouaddaï sont des terrains fertiles à l'infiltration des milices *Janjaweed* depuis le Soudan voisin afin de soutenir les nomades tchadiens, ce qui déstabiliserait tout le pays.
3. La violence et la destruction systématique de vies et de moyens de subsistance au Ouaddaï pourraient conduire à la propagation des perceptions hostiles à l'égard du gouvernement tchadien parmi la population locale. Ils peuvent également inciter les victimes à chercher des moyens d'autodéfense et éventuellement encourager l'insurrection armée et des groupes criminels comme Boko Haram à radicaliser les jeunes de la région, ce qui menacerait davantage la paix et la stabilité au Tchad et dans toute la sous-région africaine.
4. Nous encourageons le gouvernement tchadien à redoubler ses efforts pour élaborer et appliquer des mesures juridiques et administratives afin d'empêcher les activités criminelles, y compris sa politique de saisie des véhicules à quatre roues largement utilisés sans autorisations valables par les criminelles au cours d'attaques contre des civils au Ouaddaï.
5. Il n'existe aucune preuve qui démontre que le gouvernement tchadien supporte les nomades ou d'autres milices. Cependant, ses efforts pour mettre fin aux activités criminelles et la violence intercommunautaire sont disproportionnés par rapport à la gravité de la situation. À l'état actuel, le Tchad n'est pas en mesure de protéger la population locale ou de désarmer les nomades par ses propres moyens.
6. Les efforts du Tchad pour améliorer la situation au Ouaddaï méritent d'être appuyés par la communauté internationale, tant sur le plan technique que financier ; le pays fait face à des graves difficultés économiques et militaires en raison de la présence de Boko Haram le long de ses frontières avec le Nigeria et le Cameroun ainsi que la situation chaotique en Libye, qui ont sérieusement entravé le commerce avec les principaux marchés régionaux et internationaux. La baisse de prix du pétrole brut a également frappé l'économie tchadienne, qui était devenue fortement dépendante des revenus du pétrole au cours des dernières années.
7. Pour éviter une crise humanitaire dans l'Ouaddaï et l'est du Tchad, les mesures prioritaires suivantes méritent d'être prises en considération par le gouvernement tchadien :
 - 7.1. Renforcer le contrôle de la prolifération des armes légères dans l'est du pays ;
 - 7.2. Initier des projets de développement durable afin d'atténuer les effets négatifs de la dégradation de l'environnement sur les communautés nomades ;
 - 7.3. Adopter une politique efficace afin de contrôler les troupeaux de bétail et leurs voies de migration vers les zones de savane et les zones humides au sud, qui sont traditionnellement habitées par les agriculteurs Ouaddaïens ;
 - 7.4. Organiser le développement de l'agriculture mécanisée et les terres cultivées et leur empiètement sur les pâturages traditionnels ; et
 - 7.5. Œuvrer à l'arrestation et au jugement de toutes les personnes responsables de violence intercommunautaires au Ouaddaï.

*Euro-African Forum on Rights and Development 2. Omar Al-Mukhtar International Association, des ONG sans statut consultatif partage également les opinions exprimées dans cet exposé.